

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECOMTAL AVEYRON**

**SEANCE DU 2 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt quatre le deux juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 25 juin 2024

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Nawal BRACKELEER, M. Jean-Pierre COUGOULE, M. Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY et Mme Alice PACALET,

Absents et excusés : Mme Emilie DALBIN, M. David BASIRE, Mme Marion COUTÉ et M. Jean-François PRADALIER

Secrétaire : Mme Nawal BRACKELEER a été nommée secrétaire.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 mai 2024**

**Délibération n°012-211202981-20240702-20240702-384-DE** : Avance sur charges 2024 de la Maison de Santé de Villecomtal

**Délibération n°012-211202981-20240702-20240702-385-DE** : Remboursement d'EDF

**Délibération n°012-211202981-20240702-20240702-386-DE** : Dématérialisation des actes et autorisations d'urbanisme

**Délibération n°012-211202981-20240702-20240702-387-DE** : Attribution de subvention à l'association

**Délibération n°012-211202981-20240702-20240702-388-DE** : Mandat pour vente maison sis 11 rue le Faubourg

**Délibération n°012-211202981-20240702-20240702-389-DE** : Décision modificative n° 1 – Budget Commune

**Délibération n°012-211202981-20240702-20240702-390-DE** : Analyse des offres : Consultation de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de deux immeubles avec aménagement d'une boulangerie pâtisserie, rénovation d'un logement et aménagement de locaux professionnels à Villecomtal-choix de l'architecte

Questions diverses :

Poste des agents techniques :

Nous disposons actuellement de deux agents techniques. Didier GUIRAL a fait valoir ses droits à la retraite. Pour faire face à l'accroissement de travail, il est décidé de procéder au recrutement de 2 agents techniques à temps plein pour le début de l'année 2025. Le centre de gestion sera sollicité pour caller la procédure.

### City Stade :

Le projet de city stade va faire l'objet d'une demande de subvention au titre du programme LEADER. Une pré-demande va être déposée à la région.

La société Agor Espace sera ensuite retenue pour la fourniture et l'installation de l'infrastructure du city stade pour un montant de 59 887,00 € HT

### SMICTOM : Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023 :

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil municipal qu'il faut prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce document est consultable sur le site internet du SMICTOM : <https://smictom-nord-aveyron.fr> (rubrique : SMICTOM/Publications/Rapport d'activités). Il sera mis à disposition sur le site internet de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture de ce rapport

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

### Rallye du Rouergue :

Le rallye du Rouergue revient cette année pour ses 50 ans à Villecomtal. La commune organise un accueil pour les pilotes. Toutes les personnes disponibles ce jour-là sont les bienvenues pour aider à cette manifestation.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	7
Votes :	Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 2 juillet 2024 – 877

-----  
Délibération n° 866

L'an deux mil vingt quatre le deux juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 25 juin 2024

**Etaient présents :** M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY et Alice PACALET.

**Absents et excusés :** M. Jean-François PRADALIER, Mme Emilie DALBIN, Mme Marion COUTE et M. David BASIRE

**Secrétaire:** Mme Nawal BRACKELEER été nommée secrétaire.

**Objet : Avance sur charges 2024 de la Maison de Santé de Villecomtal**

L'avance sur charges de 500.00 euros sera versée à l'Association de la Maison de Santé.

Cette somme sera prélevée au budget primitif 2024 article 62878.



Maire,  
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,  
Nawal BRACKELEER

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	7
Votes :	Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 2 juillet 2024 – 878

-----  
Délibération n° 867

L'an deux mil vingt quatre le deux juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 25 juin 2024

**Etaient présents :** M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY et Alice PACALET.

**Absents et excusés :** M. Jean-François PRADALIER, Mme Emilie DALBIN, Mme Marion COUTE et M. David BASIRE

**Secrétaire:** Mme Nawal BRACKELEER été nommée secrétaire.

**Objet : Remboursement d'EDF**

Le Conseil municipal accepte le chèque de remboursement d'EDF d'un montant de 291.91€ concernant un trop versé de l'abonnement du logement du 2<sup>ème</sup> étage rue Hors les Murs lors des travaux de rénovation.



Le Maire,  
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,  
Nawal BRACKELEER

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	7
Votes :	Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 2 juillet 2024 – 879

-----  
Délibération n° 868

L'an deux mil vingt quatre le deux juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 25 juin 2024

**Etaient présents** : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY et Alice PACALET.

**Absents et excusés** : M. Jean-François PRADALIER, Mme Emilie DALBIN, Mme Marion COUTE et M. David BASIRE

**Secrétaire**: Mme Nawal BRACKELEER été nommée secrétaire.

**Objet : Dématérialisation des actes et autorisations d'urbanisme**

Conformément à l'article L 112-8 et suivant du Code des Relations entre le Public et l'Administration, toute personne, dès lors qu'elle s'est identifiée préalablement auprès d'une déclaration, un document ou une information, ou lui répondre par la même voie.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir des demandes dématérialisées d'actes et autorisations d'urbanisme même si le dépôt par papier restera encore possible.

Dans le cadre, le service urbanisme d'Aveyron Ingénierie, à qui la commune a confié l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, propose avec l'éditeur SIRAP et en partenariat avec le SMICA, un Portail Usager Urbanisme (PUU), compatible avec le logiciel d'instruction (Next'Ads).

Il est précisé que si une demande d'acte ou autorisation d'urbanisme est transmise en dehors de ce guichet, sur une adresse mail générique de la commune, la demande ne sera pas recevable. Elle sera donc rejetée et non analysée.

Le portail sera accessible depuis le site internet de la commune et permettra notamment à tout administré de :

- **Se renseigner** sur le règlement et le zonage d'un terrain,
- **Saisir de façon dématérialisée une demande d'acte ou autorisation d'urbanisme** (certificat d'urbanisme informatif, certificat d'urbanisme opérationnel, permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, permis d'aménager ainsi que les permis modificatifs des dossiers),
- **Et de suivre l'avancement ou des dossiers dématérialisés.**

Les avantages de la dématérialisation, en plus de l'intérêt environnemental, sont notamment :

**Pour les usagers (ou pétitionnaires) :**

- Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment,
- Plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes,
- La possibilité de suivre plus facilement leur dossier,
- Des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.

**Pour la commune :**

- Des économies sur la reprographie et l'affranchissement,
- Suppression de la saisie du cerfa dans le logiciel

Une information sur cette possibilité sera effectuée auprès de nos administrés par le biais de : site internet, panneau Pocket, face book, bulletin municipal.

Dans ce cadre, les Conditions Générales d'Utilisation de ce téléservice doivent être approuvées. Celles-ci prévoient les conditions relatives de la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme, et le suivi des dossiers.

Le conseil municipal ayant pris connaissance de ces éléments :

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 422-1 et suivants,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment ses articles L 112-8 et suivants,

Vu le Décret n° 2021-981 du 23 juillet 2021 portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalité d'urbanisme,

Vu le projet de Conditions Générales d'Utilisation du téléservice annexé à la présente délibération.

**DECIDE** de la mise en place, à compter du 8 juillet 2024, d'un téléservice dénommé Portail Usager Urbanismes (PUU) accessible depuis le site internet de la commune,

**APPROUVE** les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de ce Portail Usager Urbanisme (PUU) telles qu'elles sont annexées à la présente délibération .

Le Maire,  
Patrice PHILOREAU



Le Secrétaire de séance,  
Nawal BRACKELEER



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Objet : Dématérialisation des actes et autorisation d'urbanisme**

Date de décision: 02/07/2024

Date de réception de l'accusé 09/07/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240702\_386

Identifiant unique de l'acte : 012-211202981-20240702-20240702\_386-DE

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : **délibération dématérialisation des actes et autorisations**

**d'urbanisme.docx ( 99\_DE-012-211202981-20240702-20240702\_386-DE-1-1\_1.pdf )**

Annexe : **déclaration d'intention .pdf ( 40\_AC-012-211202981-20240702-20240702\_386-DE-1-1\_2.pdf )**

**déclaration d'intention**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	7
Votes :	Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 2 juillet 2024 – 880

-----  
Délibération n° 869

L'an deux mil vingt quatre le deux juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 25 juin 2024

**Étaient présents :** M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY et Alice PACALET.

**Absents et excusés :** M. Jean-François PRADALIER, Mme Emilie DALBIN, Mme Marion COUTE et M. David BASIRE

**Secrétaire:** Mme Nawal BRACKELEER été nommée secrétaire.

**Objet : Attribution de subvention à l'association**

- Comité des fêtes                      1000 €



Le Maire,  
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,  
Nawal BRACKELEER

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	7
Votes :	Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 2 juillet 2024 – 881

-----  
Délibération n° 870

L'an deux mil vingt quatre le deux juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 25 juin 2024

**Étaient présents :** M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSEDE, M. Etienne ALBESPY et Alice PACALET.

**Absents et excusés :** M. Jean-François PRADALIER, Mme Emilie DALBIN, Mme Marion COUTE et M. David BASIRE


**Secrétaire:** Mme Nawal BRACKELEER été nommée secrétaire.

**Objet : Mandat pour vente maison sis 11 rue le Faubourg**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 21 mai 2024, le conseil a voté la vente de la maison située 11 rue le Faubourg, propriété de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de donner mandat simple a l'agence immobilière positionnée pour la vente de la maison située 11 rue le Faubourg, parcelle AN 385, d'une surface au sol de 255 m<sup>2</sup>.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de donner mandat simple a l'agence, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

  
Maire,  
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,  
Nawal BRACKELEER



NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	7
Votes :	Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 2 juillet 2024 – 882

-----  
Délibération n° 871

L'an deux mil vingt quatre le deux juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 25 juin 2024

**Etaient présents** : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY et Alice PACALET.

**Absents et excusés** : M. Jean-François PRADALIER, Mme Emilie DALBIN, Mme Marion COUTE et M. David BASIRE

**Secrétaire**: Mme Nawal BRACKELEER été nommée secrétaire.

**Objet : Décision modificative n° 1 – Budget Commune**

Vu les comptes budgétaires de l'exercice 2024, le conseil municipal décide de procéder aux modifications suivantes :

**Dépenses investissement :**

2115-040	- 10 000 €
2131-040	- 15 000 €
2111	+ 10 000 €
2138-238	+ 15 000 €

Le Maire,  
Patrice PHILOREAU



Le Secrétaire de séance,  
Nawal BRACKELEER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nawal", is written over a horizontal line.

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Objet : Décision modificative n°1 - Budget commune

Date de décision: 02/07/2024

Date de réception de l'accusé 09/07/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240702\_389

Identifiant unique de l'acte : 012-211202981-20240702-20240702\_389-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : délibération Décision madificative n° 1 - Budget communedocx.docx ( 99\_DE-012-211202981-20240702-20240702\_389-DE-1-1\_1.pdf )

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	7
Votes :	Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 2 juillet 2024 – 883

-----  
Délibération n° 872

L'an deux mil vingt quatre le deux juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 25 juin 2024

**Etaient présents** : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSERE, M. Etienne ALBESPY et Alice PACALET.

**Absents et excusés** : M. Jean-François PRADALIER, Mme Emilie DALBIN, Mme Marion COUTE et M. David BASIRE

**Secrétaire**: Mme Nawal BRACKELEER été nommée secrétaire.

**Objet : Analyse des offres : Consultation de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de deux immeubles avec aménagement d'une boulangerie pâtisserie, rénovation d'un logement et aménagement de locaux professionnels à Villecomtal- choix de l'architecte**

Monsieur le Maire et la Commission d'appel d'offres exposent que la consultation pour les travaux visés en objet ont eu lieu.

Les offres complètes et conformes ont été analysées et vérifiées le mardi 25 juin 2024 à 18h30 par la Commission d'Appel d'offres avec le Maître d'œuvre. (Document annexé : déroulement de l'analyse des offres).

Le rapport d'analyse des offres est le suivant :

Entreprises	Montant H.T. en €
ATELIER AAJO	81 200.00
AUDREY LUCHE	69 100.00
TAWLA	86 380.00

L'entreprise retenue est : ATELIER AAJO, pour un montant de 81 200.00 € HT soit 97 440.00 € TTC et correspondant à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de deux immeubles en centre bourg .

Aménagement d'une boulangerie pâtisserie, rénovation d'un logement, aménagement de locaux professionnels à Villecomtal (offre négociée incluant l'ensemble des missions du BET Acoustique).

Le Conseil Municipal approuve le choix de la Commission et du Maître d'œuvre et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents, actes et autres pièces nécessaires à son bon fonctionnement.

Le Maire,  
Patrice PHILOREAU



Le Secrétaire de séance,  
Nawal BRACKELEER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nawal", written over a horizontal line.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet : Analyse des offres - Consultation de la mission de maîtrise

Objet de l'acte : d'oeuvre pour la réhabilitation de 2 immeubles avec aménagement  
d'une boulangerie pâtisserie, rénovation d'un logement et aménagement  
de locaux professionnels à Villecomtal : Choix de l'architecte

.....  
Date de décision: 02/07/2024

Date de réception de l'accusé 09/07/2024

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20240702\_390

Identifiant unique de l'acte : 012-211202981-20240702-20240702\_390-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1 .1

Commande Publique

Marchés publics

marchés sur appel d'offres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : délibération analyse offre architecte banlangeriedocx.docx ( 99\_DE-012-  
211202981-20240702-20240702\_390-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : Eléments analyse Villecomtal\_suite négociation.pdf ( 40\_AC-012-  
211202981-20240702-20240702\_390-DE-1-1\_2.pdf )

analyse des offres